ART. 16 N° 484

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 484

présenté par Mme Chalas

ARTICLE 16

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« - à l'avant-dernier alinéa, le mot : « commission » est remplacé par les mots : « Haute Autorité » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.